

FRANCONVILLE



TRANSMIS LE 12/02/2022
 REQU LE 12/02/2022
 AFFICHÉ LE 14/02/2022
 NOTIFIÉ LE 14/02/2022
 PUBLIÉ LE 14/02/2022
 EXÉCUTOIRE LE 14/02/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022 DÉLIBÉRATION N°22

OBJET : TECHNIQUES - BÂTIMENTS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE DE FRANCE POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DU COMPLEXE GYMNIQUE RAYMOND BLAISE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39, L'an deux mil vingt-deux, le dix du mois de février à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Monique PLASSIN, Florent BATIER.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT.

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 4 février 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2022 DÉLIBÉRATION N°22

OBJET : TECHNIQUES - BÂTIMENTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE DE FRANCE POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DU COMPLEXE GYMNIQUE RAYMOND BLAISE.

Le Conseil Municipal

VU la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

VU l'arrêté préfectoral n°2022-0127 du 31 janvier 2022 portant abrogation de l'arrêté n°2022-0086 réglementant le port du masque dans le département du Val-d'Oise,

VU les articles L.2121-12, L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT la sélection de la Ville de Franconville en tant que centre de préparation pour les Jeux Olympiques 2024 pour les pratiques de gymnastique artistique et du trampoline,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réhabilitation et à l'extension du complexe gymnique Raymond Blaise pour accueillir notamment les futurs athlètes participant aux Jeux Olympiques ainsi que les utilisateurs réguliers de la structure,

CONSIDÉRANT le soutien apporté aux collectivités par le Conseil Régional d'Île de France dans le cadre du dispositif « aide aux équipements sportifs de proximité »

CONSIDÉRANT le caractère urgent de la demande,

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il convient de demander au Conseil Régional d'Île de France l'octroi d'une dérogation pour un démarrage anticipé des travaux,

APRÈS l'avis de la Commission Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité du 31 janvier 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Le Conseil municipal

Article 1^{er} : APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Île de France au taux le plus élevé dans le cadre du dispositif « aide aux équipements sportifs de proximité » pour la réhabilitation et l'extension du complexe gymnique Raymond Blaise.

Article 2 : DEMANDE au Conseil Régional d'Île de France l'octroi d'une dérogation pour un démarrage anticipé des travaux afin de pouvoir recevoir la délégation en amont des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention se rapportant à cette demande et tout document relatif à cette subvention.

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de recouvrement de cette somme qui sera versée sur le compte nature 1322 fonction 321 du budget de la Commune,

Article 5 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 6 : PRÉCISE que le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Madame Jeanne Charrier - Cergys
Le 10 février 2022



POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Île-De-France



Acte à classer**DEL10022022Q22**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-02-12T23-50-01.00 (MI235574872)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220210-DEL10022022Q22-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TECHNIQUES - BÂTIMENTS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS
DU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE DE FRANCE POUR LA RÉHABILITATION
ET L'EXTENSION DU COMPLEXE GYMNIQUE RAYMOND BENOIST.

Date de décision : 10/02/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. attribuées aux collectivités

Acte : 23 TECH - DDE SUBVENTION
REGION ECLAIRAGE LED.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 12/02/22 à 23:50

Date 12/02/22 à 23:50

Date 13/02/22 à 00:04

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Par MAGLOIRE Emmanuelle